

PREAVIS MUNICIPAL No 12/2024

Réfection de la route et des canalisations de la route de la Revougne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

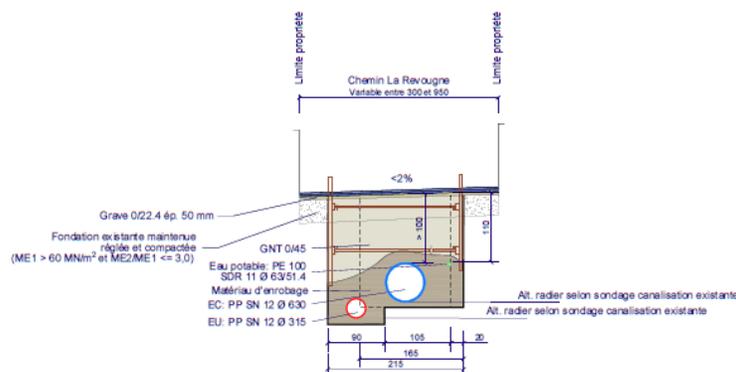
La route de la Revougne est aujourd'hui dans un très mauvais état, tant en surface qu'au niveau des différentes conduites qui sont enterrées (eau usée, eau potable et eau claire).

En effet, tant la conduite d'eau potable que celle d'eau usée sont parmi les plus anciennes du village et doivent être changées.

Les travaux permettront également de régler le problème d'eau claire qui se déversent dans les égouts en passant par la route de la Revougne.

2. Description des travaux

Voici un plan de coupe type des travaux qui seront réalisés ¹:



¹ La profondeur des fouilles est une profondeur moyenne. La pente du chemin est assez importante. Pourtant, notamment pour les eaux usées, il faut réduire la pente au maximum ou ajouter des chambres, qui seront, de base, assez profondes. Nous n'avons pas de mesures précises des profondeurs des chambres à ce jour (pas relevées sur le SIT).

La coupe-type prévoit la pose selon norme. Les dimensions pourront être réduites au cours du chantier, en cas de nécessité.



Les travaux impliqueront, notamment, :

- L'enlèvement du revêtement de toute la route de la Revougne (pavés et enrobé)
- La fouille telle que mentionnée sur le plan en coupe et sur toute la longueur de la route
- Le remplacement de toutes les anciennes conduites (EC, EP et EU) par des nouvelles
- La fourniture et pose de pavés filtrants
- La pose de grilles ponctuelles en travers de la route pour améliorer l'écoulement de l'eau en cas de forte pluie

Une variante avec une rampe d'escaliers a été étudiée puis abandonnée en raison des coûts de celle-ci et du fait que les travaux auraient, en sus, nécessité une mise à l'enquête avant réalisation.

3. Calendrier des travaux

Le calendrier des travaux n'est pas arrêté à ce stade. La planification débutera dès la validation du préavis par le Conseil Communal et l'adjudication du mandat aux différents prestataires.

L'objectif de la Municipalité étant de commencer les travaux au plus vite et de les terminer courant 2025.

4. Procédure d'appel d'offres et comparaison des offres reçues

Au vu des montants estimés, le bureau NPPR à Avenches a procédé à un appel d'offres pour les travaux de génie civil et d'appareillage auprès d'entreprises choisies par la commune de Faoug (procédure de gré à gré comparatif).

Trois entreprises pour la partie génie civil ont été contactées et trois offres ont été remises dans les délais.

Trois entreprises pour la partie appareillage ont été contactées et, seule deux ont remis une offre.

Après comparatif des offres qui présentaient des prestations égales, la Municipalité a décidé de mandater les deux entreprises avec le prix le plus bas.

**5. Détail des coûts des travaux :**

| Catégorie | Coûts TTC |
|--|-------------------------|
| GENIE CIVIL Fouille, terrassement, revêtement, équipement pour l'EU et EC | 225'184 CHF |
| APPAREILLAGE Équipement pour l'EP | 15'959 CHF |
| TRAVAUX GEOMETRIQUES Relevés, piquetages, cadastre | 5'945 CHF |
| HONORAIRES Avant-projet et projet de l'ouvrage, procédure de demande d'autorisation ~21'000 CHF Appel d'offres ~5'500 CHF Projet d'exécution ~8'000 CHF Exécution (Direction des travaux) ~22'500 CHF Mise en service, achèvement ~2'000 CHF | 59'541 CHF ² |
| MARQUAGE ET SIGNALISATION | 2'162 CHF |
| COÛTS SUPPLÉMENTAIRES POUR PAVÉS FILTRANTS Selon estimation de notre mandataire | 43'000 CHF |
| DIVERS ET IMPREVUS (~10%) | 35'209 CHF |
| MONTANT TOTAL TTC | 387'000 CHF |

6. Amortissements des coûts

Conformément à la grille imposée concernant les amortissements, les coûts du préavis seront amortis :

- Sur 40 ans pour ce qui concerne la partie routière
- Sur 60 ans pour ce qui concerne la partie concernant le remplacement des conduites

L'amortissement sera mis au budget et débutera l'année suivant la clôture du préavis, à priori en 2026.

² Plafond selon l'adjudication du 8 mai 2024, basé sur une estimation des coûts des travaux prévus.



COMMUNE DE FAOUG

Faug, le 28 octobre 2024

N/Réf : TL / AK 4

7. Conclusion :

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis municipal n° 12/2024 ;
- Ouï le rapport de la commission PACom et urbanisme ;
- Ouï le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

1. Autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour un montant total de 387'000 CHF
2. Octroyer un crédit de 387'000 CHF à cet effet
3. Accepter la prise en charge de son financement par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt au meilleur taux si nécessaire
4. Autoriser la Municipalité à entreprendre tout ce qui sera nécessaire pour cette réalisation

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver. Elle vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Johann THEUX



La Secrétaire :

Laury BRUNISHOLZ